



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction générale
de l'enseignement
supérieur et
de l'insertion
professionnelle

Direction générale de
la recherche et de
l'innovation

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Haut Conseil de
l'évaluation de la
recherche et de
l'enseignement
supérieur

2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Paris le - 6 JAN. 2021

La ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation,

Le président du Haut Conseil de l'évaluation et de
la recherche et de l'enseignement supérieur

à

Mesdames et messieurs les présidentes et
présidents d'université

Mesdames et messieurs les directrices et
directeurs d'établissements d'enseignement
supérieur et de recherche

Mesdames et messieurs les directrices générales
et directeurs généraux des organismes de
recherche

S/C de

Mesdames et Messieurs les recteurs de région
académique
et les recteurs délégués pour l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation

Objet : Evolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements
d'enseignement supérieur et des organismes de recherche

Mesdames les présidentes d'université et Messieurs les présidents d'universités,
Mesdames les directrices générales d'établissement d'enseignement supérieur et
Messieurs les directeurs généraux d'établissements d'enseignement supérieur,
Mesdames les directrices générales d'organisme de recherche et Messieurs les
directeurs généraux d'organismes de recherche,

Face aux difficultés conjoncturelles induites par la crise sanitaire et ses
conséquences durant l'année 2020, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur (Hcéres) a adapté ses procédures. En accord avec

PJ : 1 annexe : calendrier contractuel

la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), les calendriers d'évaluation des vagues A et B ont été aménagés sur deux années universitaires (2020-2021 et 2021-2022).

Dans le contexte particulier d'une crise sanitaire qui se prolonge et de l'adaptation nécessaire des visites d'évaluation, le Hcéres, la DGESIP et la DGRI souhaitent prendre en compte les préoccupations et les attentes des différents acteurs de la vague C.

A ce titre, et d'un commun accord, le Hcéres, la DGESIP et la DGRI ont décidé de décaler d'un an l'ensemble des évaluations de la vague C. Elles se tiendront sur l'année universitaire 2022-2023 et entraîneront le même décalage pour le démarrage des contrats de sites et des accréditations. Les contrats de sites de la vague C débuteront au 1^{er} janvier 2024 et les nouvelles accréditations à la rentrée universitaire 2024.

Cette décision implique également le report d'un an de toutes les autres campagnes d'évaluation et de toutes les accréditations des vagues suivantes (vagues D, E, A et B).

Les modalités de prolongation des contrats et des accréditations seront précisées pour chaque vague par la DGESIP et la DGRI.

Le Hcéres, en lien avec la DGESIP et la DGRI, reviendra vers vous courant 2021 lors de réunions de concertation au cours desquelles vous seront exposées les nouvelles orientations et le nouveau calendrier.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de toute notre considération et de toute notre reconnaissance en cette période particulièrement éprouvante.

<p>La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle</p> 	<p>Le directeur général de la recherche et de l'innovation</p> <p><small>Direction générale de la recherche et de l'innovation Service de la stratégie, de la recherche et de l'innovation Le chef de service, adjoint au Directeur Général de la recherche et de l'innovation "sciences et technologie"</small></p>  <p>Nicolas CHAILLET</p>	<p>Le président du Hcéres,</p> 
---	--	--

Calendrier contractuel
issu du report d'une année à compter de la vague C

Vague	Région académique concernée	Année de début de contrat
A*	Auvergne-Rhône-Alpes Occitanie	2021
B	Nouvelle Aquitaine Bretagne Normandie Pays de la Loire Antilles Guyane	2022
C	Grand Est Bourgogne Franche Comté Centre Val de Loire PACA Corse Nouvelle Calédonie Polynésie française	2024
D	Paris	2025
E	Ile de France (hors Paris) Hauts de France La Réunion Mayotte	2026

* En raison d'un report du processus d'évaluation, le dialogue contractuel des universités et écoles du site lyonnais se déroulera en 2022.